

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
		Royaume-Uni (S/2020/937)				

^a La Colombie était représentée par sa ministre des relations extérieures.

^b Le représentant de Saint-Vincent-et-les Grenadines s'est également exprimé au nom de l'Afrique du Sud, du Niger et de la Tunisie.

^c La représentante de la Colombie et le Représentant spécial ont participé à la séance par visioconférence depuis Bogota. La membre de l'Association municipale des femmes et défenseuse des droits humains et territoriaux des personnes afro-colombiennes a participé à la séance par visioconférence depuis Cauca.

Tableau 2

Visioconférences : lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

<i>Visioconférence tenue le</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision, vote (pour-contre-abstentions) et cote du document relatif à la procédure écrite</i>
14 avril 2020	S/2020/305	Lettre datée du 16 avril 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
14 octobre 2020	S/2020/1023	Lettre datée du 16 octobre 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	

15. La situation en République bolivarienne du Venezuela

Durant la période considérée, le Conseil n'a tenu aucune séance et n'a adopté aucune décision au sujet de la question intitulée « La situation en République bolivarienne du Venezuela ». Les membres du Conseil ont tenu une visioconférence publique au sujet de la question à l'examen. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur la visioconférence⁴⁰⁸.

Au cours de la visioconférence publique⁴⁰⁹, les membres du Conseil ont entendu un exposé présenté par la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix au sujet de la situation politique et humanitaire en République bolivarienne du Venezuela. Elle a rappelé les lettres identiques datées du 13 mai 2020, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de

sécurité⁴¹⁰, dans lesquelles le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela a affirmé qu'entre le 3 et le 4 mai 2020, des groupes armés de mercenaires et de terroristes organisés, entraînés, financés et protégés par les Gouvernements de la République de Colombie et des États-Unis d'Amérique, étaient illégalement entrés sur le territoire vénézuélien avec la participation d'un secteur extrémiste de l'opposition vénézuélienne. Les Gouvernements de la Colombie et des États-Unis, de même que l'opposition vénézuélienne, ont rejeté les allégations concernant leur implication⁴¹¹. La Secrétaire générale adjointe a rappelé que le Secrétaire général avait réaffirmé, le 4 mai, que l'ONU était opposée à toute escalade de la situation et que la solution passait par le dialogue politique et le plein respect des droits humains.

⁴⁰⁸ Pour de plus amples informations sur les procédures et les méthodes de travail élaborées pendant la pandémie de COVID-19, voir la deuxième partie.

⁴⁰⁹ Voir S/2020/435.

⁴¹⁰ Voir S/2020/399.

⁴¹¹ Voir S/2020/435.

La Secrétaire générale adjointe a présenté aux membres du Conseil une mise à jour sur ce qu'elle a décrit comme une crise prolongée qui s'aggravait dans le pays, observant la suspension du dialogue entre les législateurs proches du Gouvernement et ceux de l'opposition sur les modalités d'organisation des élections présidentielles et législatives. La Secrétaire générale adjointe a en outre exprimé sa préoccupation concernant la politisation de l'aide humanitaire, les obstacles opérationnels causés par la pénurie de carburant et les informations faisant état de violations des droits humains durant la pandémie de COVID-19. Par ailleurs, la Secrétaire générale adjointe a déclaré que les sanctions économiques imposées au pays exacerbent une situation déjà critique. À cet égard, elle a évoqué l'appel du Secrétaire général à la levée des sanctions qui pourraient compromettre la capacité des pays de faire face à la pandémie ainsi que l'appel de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à l'application de dérogations vastes et pragmatiques pour raison humanitaire face à ces sanctions. Elle a également rappelé l'appui à une solution négociée à la crise exprimé par le Secrétaire général, qui avait proposé ses bons offices, concluant qu'un accord qui renforcerait la gouvernance démocratique, dans le plein respect des droits humains et de l'état de droit, était plus urgent que jamais.

Les participants ont exprimé des opinions divergentes vis-à-vis des informations présentées dans la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela. Le représentant du Royaume-Uni, la représentante des États-Unis et le représentant de la Colombie ont rejeté les allégations contenues dans la lettre concernant l'implication des Gouvernements des États-Unis et de la Colombie, tandis que le représentant de la Fédération de Russie a décrit ces allégations comme une violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Le représentant de la République bolivarienne du Venezuela a exhorté le Conseil à reconnaître les actes d'agression et à exiger que leurs auteurs mettent immédiatement fin à l'emploi de la force et à la perpétration de nouvelles attaques. Plusieurs membres du Conseil ont par ailleurs exprimé leur opinion concernant l'importance du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États⁴¹² et condamné l'emploi de la force⁴¹³. Le représentant de la

Fédération de Russie a présenté un projet de déclaration à la presse du Conseil de sécurité préparé par sa délégation, qui, entre autres, rejetait le recours à la menace ou à l'emploi de la force et réaffirmait les résolutions pertinentes sur la condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et sur l'utilisation de mercenaires⁴¹⁴. Dans le projet de déclaration à la presse, il était en outre demandé que la situation actuelle en République bolivarienne du Venezuela soit réglée grâce à un dialogue mené par les Vénézuéliens, sans ingérence, par des moyens pacifiques et politiques.

La plupart des membres du Conseil ont estimé que seul un dialogue politique pacifique permettrait de résoudre la crise à laquelle le pays était confronté⁴¹⁵. Plusieurs membres du Conseil ont réclamé une transition démocratique pacifique dans le pays⁴¹⁶, ainsi que la tenue d'élections présidentielles et parlementaires transparentes, libres et régulières⁴¹⁷. Les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude au sujet de la situation humanitaire, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et plusieurs ont condamné la politisation de l'aide humanitaire⁴¹⁸. Plusieurs membres du Conseil se sont dit préoccupés par la hausse des violations des droits humains⁴¹⁹. Plusieurs membres du Conseil ont déploré les impacts humanitaires et socioéconomiques des sanctions imposées au pays⁴²⁰, tandis que les représentants de la France et de l'Allemagne ont affirmé que les sanctions de l'Union européenne n'entravaient pas la fourniture de l'aide humanitaire internationale. Le représentant de l'Indonésie a exprimé son regret face au manque d'unité au sein du Conseil, unité nécessaire afin d'aller de l'avant pour faire face à la situation au Venezuela et notamment à ses défis humanitaires déjà désastreux.

amples informations concernant le principe de l'interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État, consacré au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, voir la section II de la troisième partie.

⁴¹⁴ Voir S/2020/435.

⁴¹⁵ Belgique, République dominicaine, Estonie, France, Allemagne, Indonésie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Afrique du Sud, Tunisie, Royaume-Uni et Viet Nam.

⁴¹⁶ République dominicaine, Estonie et Allemagne.

⁴¹⁷ Belgique, République dominicaine, France et Allemagne.

⁴¹⁸ Belgique, France et Allemagne.

⁴¹⁹ Estonie, France et Allemagne.

⁴²⁰ Saint-Vincent-et-les Grenadines, Afrique du Sud et Viet Nam.

⁴¹² Belgique, République dominicaine, Indonésie et Afrique du Sud.

⁴¹³ Belgique, République dominicaine, France, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Viet Nam. Pour de plus

Visioconférence : la situation en République bolivarienne du Venezuela

<i>Visioconférence tenue le</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision, vote (pour-contre-abstentions) et cote du document relatif à la procédure écrite</i>
20 mai 2020	S/2020/435	Lettre datée du 22 mai 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	

Asie

16. La situation en Afghanistan

Durant la période considérée, le Conseil a tenu deux séances au sujet de la question intitulée « La situation en Afghanistan ». Les deux séances ont été convoquées aux fins de l'adoption de résolutions, à savoir les résolutions [2513 \(2020\)](#) et [2543 \(2020\)](#), la seconde ayant été adoptée pour proroger le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)⁴²¹. On trouvera dans le tableau 1 ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur participants, les orateurs et les décisions. Les membres du Conseil ont en outre tenu quatre visioconférences au sujet de la question à l'examen⁴²². On trouvera dans le tableau 2 ci-après de plus amples informations sur les visioconférences.

En 2020, les membres du Conseil ont entendu, à l'occasion de visioconférences trimestrielles⁴²³, des exposés présentés par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et par la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général et Responsable de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan au sujet des rapports du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan⁴²⁴. Dans leurs exposés, la Représentante spéciale du Secrétaire général et la Représentante spéciale adjointe ont évoqué le résultat de l'élection présidentielle de septembre 2019, l'évolution du processus de paix après l'adoption de la résolution [2513 \(2020\)](#) ainsi que les conditions de sécurité et la situation humanitaire en Afghanistan, y compris l'impact de la pandémie de COVID-19. Les membres du Conseil ont également

entendu des exposés⁴²⁵ présentés par la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), par la Présidente de la Commission afghane indépendante des droits humains, par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1988 \(2011\)](#) et par la Représentante de la jeunesse afghane auprès de l'Organisation des Nations Unies. En outre, lors d'une visioconférence tenue le 3 septembre⁴²⁶, les membres du Conseil ont entendu un exposé présenté par le Directeur général de Groupe MOBY. En plus des intervenants, la délégation afghane et le représentant de la République islamique d'Iran ont respectivement fait une déclaration lors de l'une des visioconférences⁴²⁷.

Le 10 mars, le Conseil a tenu une séance lors de laquelle il a adopté à l'unanimité la résolution [2513 \(2020\)](#), dans laquelle il a salué la Déclaration conjointe de la République islamique d'Afghanistan et des États-Unis d'Amérique pour l'instauration de la paix en Afghanistan et de l'Accord pour l'instauration de la paix en Afghanistan entre les États-Unis d'Amérique et les Taliban⁴²⁸. Dans la résolution, le Conseil a prié instamment le Gouvernement de la République islamique d'Afghanistan de faire progresser le processus de paix, y compris en participant à des négociations entre Afghans par le truchement d'une équipe de négociation diverse et inclusive composée de personnalités, y compris féminines, de la vie politique et de la société civile afghane⁴²⁹. Il a demandé au Gouvernement de la

⁴²¹ Pour de plus amples informations sur les types de séances, voir la section II de la deuxième partie.

⁴²² Pour de plus amples informations sur les procédures et les méthodes de travail élaborées pendant la pandémie de COVID-19, voir la deuxième partie.

⁴²³ Voir [S/2020/274](#), [S/2020/597](#), [S/2020/891](#) et [S/2020/1274](#).

⁴²⁴ Voir [S/2020/210](#), [S/2020/549](#), [S/2020/809](#) et [S/2020/1182](#).

⁴²⁵ Voir [S/2020/597](#) et [S/2020/1274](#).

⁴²⁶ Voir [S/2020/891](#).

⁴²⁷ Voir [S/2020/1274](#) (République islamique d'Iran) et le communiqué de presse daté du 17 décembre 2020 ([SC/14391](#)) (Afghanistan).

⁴²⁸ Résolution [2513 \(2020\)](#), par. 1. Voir également [S/2020/184](#) et [S/2020/185](#).

⁴²⁹ Résolution [2513 \(2020\)](#), par. 4.